



ALINORM 10/33/3A

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-troisième session,

Genève (Suisse), 5 – 9 juillet 2010

**RAPPORT DE LA SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

Genève (Suisse), 29 juin - 2 juillet 2010

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphe
Introduction	1-3
Adoption de l'ordre du jour	4
Examen critique relatif à l'élaboration des normes Codex et textes apparentés	
a) Projets de normes et textes apparentés soumis à la Commission pour adoption	5-14
b) Propositions relatives à l'élaboration de nouvelles normes et de nouveaux textes apparentés et à l'interruption d'activités	15-22
Questions financières et budgétaires	
a) Programme et budget du Codex	23-34
b) Élaboration d'un plan d'activités pour le Codex	35-43
Mise en œuvre du Plan stratégique du Codex pour 2008-2013	
a) État d'avancement général de la mise en œuvre	44-56
b) Évaluation des capacités du Secrétariat du Codex	57-65
Étude de la rapidité du processus d'établissement des normes du Codex	66-114
Demandes d'admission au statut d'observateur auprès du Codex d'organisations internationales non gouvernementales	115-117
Questions découlant de la FAO et de l'OMS	
a) Projet et Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui d'une participation renforcée au Codex	118-144
b) Examen des demandes d'avis scientifique	145-146
Projet d'ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session de la Commission du Codex Alimentarius	147-148
Autres questions et travaux futurs	149-178

ANNEXES

	Page
Annexe I Liste des participants	21

INTRODUCTION

1. Le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius a tenu sa soixante-quatrième session au Siège de l'OMS, à Genève, du 29 juin au 2 juillet 2010. Mme Karen Hulebak (États-Unis d'Amérique), Présidente de la Commission du Codex Alimentarius, a assuré la présidence de la session avec l'assistance des trois Vice-Présidents de la Commission, MM. Knud Østergaard (Danemark), Sanjay Dave (Inde) et Ben Manyindo (Ouganda). On trouvera à l'Annexe I au présent rapport la liste complète des participants.

2. La session a été ouverte par M. Keiji Fukuda, Conseiller spécial auprès du Directeur général de l'OMS pour la grippe pandémique. Il a indiqué que depuis plus de 50 ans, la FAO et l'OMS oeuvraient ensemble à la sécurité sanitaire des aliments dans une optique intersectorielle intégrée portant sur l'ensemble de la filière alimentaire, de la production à la consommation. Les récents défis tels que la mondialisation, la complexité accrue de la filière alimentaire, le changement climatique et la crise financière mondiale avaient rendu cette coopération d'autant plus nécessaire. Il a fait observer qu'à sa session de 2010, l'Assemblée mondiale de la santé avait adopté une résolution relative à la sécurité sanitaire des aliments contenant un certain nombre de points pour suite à donner (notamment en ce qui concerne l'assistance technique, l'estimation scientifique de la charge de morbidité) et reconnaissant les réalisations du système du Codex. Il a également relevé que le Fonds fiduciaire du Codex aidant les pays en développement à participer efficacement aux travaux du Codex était à mi-parcours, faisait l'objet d'une évaluation, et que l'avis du Comité exécutif serait le bienvenu.

3. M. Mobido Traoré, Sous-Directeur général de la FAO, a également pris la parole. Il a déclaré que l'Organisation mettait en place sa budgétisation axée sur les résultats et qu'elle avait renouvelé son appui au Codex et aux activités connexes. Les États Membres avaient unanimement souligné l'importance de l'Objectif stratégique D – *Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments à tous les stades de la filière alimentaire*, qui concernait notamment le Secrétariat du Codex et les groupes s'occupant des avis scientifiques et du renforcement des capacités. Il a félicité le Comité d'avoir mis en œuvre, dans le cadre de ses travaux, la fonction de gestion des normes grâce à un processus d'examen critique et a indiqué qu'il était important que le Codex évite les retards d'élaboration des normes et que si l'étude du Secrétariat concernant la vitesse du processus du Codex montrait qu'elle était satisfaisante, il était encore possible d'apporter des améliorations. Il a souligné l'importance de la participation des pays en développement et du renforcement des capacités et a remercié les donateurs au Fonds fiduciaire du Codex de leur contribution et l'OMS de sa gestion du Fonds.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1)¹

4. Le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour provisoire en tant qu'ordre du jour de la session avec les adjonctions ci-après au titre du point 9 (Autres questions et travaux futurs): a) étude de l'emploi de la traduction automatique pour les documents du Codex; b) résultats de la retraite 2010 des Présidents du Codex et c) informations sur de nouveaux travaux dans le domaine de l'hygiène de la viande.

EXAMEN CRITIQUE RELATIF À L'ÉLABORATION DES NORMES CODEX ET TEXTES APPARENTÉS (Point 2)

PROJETS DE NORMES ET TEXTES APPARENTÉS SOUMIS À LA COMMISSION POUR ADOPTION (Point 2a)²

Partie I – Avant-projets et projets de normes et textes apparentés aux étapes 8, 5/8 ou 5 de la procédure accélérée

Comité sur les fruits et légumes frais

Projet de norme pour le manioc amer

5. Le Comité a noté que tous les problèmes avaient été résolus et que le projet de norme était prêt pour adoption à l'étape 8. Pour ce qui concerne les avis scientifiques nécessaires, le Représentant de la FAO a précisé que les glycosides cyanogènes étaient inscrits sur la liste prioritaire établie par le Comité sur les contaminants dans les aliments, mais que le Secrétariat du JECFA ne lancerait pas d'appel à données sur ces substances en 2010 compte tenu d'autres priorités plus élevées.

¹ CX/EXEC 10/64/1.

² CX/EXEC 10/64/2.

Comité sur le lait et les produits laitiers

Projet de norme pour les laits fermentés

6. Le Coordonnateur pour le Proche-Orient a indiqué qu'il estimait préoccupante la décision du Comité sur le lait et les produits laitiers (CCMMP) de ne pas inclure de dispositions pour l'ayran et le doogh dans la norme, ni de les citer à titre d'exemples de boissons à base de laits fermentés. Évoquant la possibilité d'élaborer des normes régionales, le Coordonnateur a expliqué qu'une norme régionale pour le doogh avait été proposée à la cinquième session du Comité régional de coordination pour le Proche-Orient (CCNEA), mais que celui-ci avait décidé de la renvoyer au Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers (CCMMP) pour qu'il étudie la possibilité d'insérer le doogh dans la norme pour les laits fermentés (CODEX STAN 243-2003). La décision de ne pas insérer le doogh dans cette norme et la recommandation visant à présenter de nouveau la proposition à la sixième session du CCNEA risquaient de donner lieu à de nouveaux retards et à des chevauchements d'efforts.

7. D'autres membres ont appuyé la décision du Comité étant donné que la norme avait fait l'objet de débats approfondis, que les produits proposés ne répondaient pas aux exigences de composition de la norme et qu'il existait de nombreux autres types de boissons à base de laits fermentés.

8. Le Comité exécutif a reconnu que le projet de norme était conforme aux critères de l'examen critique, que les observations formulées sur certaines dispositions des normes seraient traitées par la Commission, et a noté que les comités de coordination pertinents pourraient élaborer des normes pour l'ayran et le doogh.

Autres normes et textes apparentés

9. Le Comité, reconnaissant que les critères de l'examen critique étaient remplis, a appuyé l'adoption de tous les autres textes soumis par les comités suivants:

- Comité sur les fruits et légumes frais
- Comité sur le poisson et les produits de la pêche
- Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime
- Comité sur l'hygiène des aliments
- Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires
- Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage
- Comité sur les additifs alimentaires
- Comité sur les principes généraux
- Comité sur les résidus de pesticides
- Comité sur les contaminants dans les aliments
- Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires

Partie II – Avant-projets de normes et textes apparentés à l'étape 5

10. Le Comité a recommandé l'adoption à l'étape 5 de tous les avant-projets de normes et textes apparentés soumis par les organes subsidiaires suivants:

- Comité sur les fruits et légumes frais
- Comité sur le poisson et les produits de la pêche
- Groupe intergouvernemental spécial sur la résistance aux antimicrobiens
- Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime
- Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage
- Comité sur les résidus de pesticides
- Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires

Autres questions

11. Tout en rappelant que la cohérence linguistique constituait l'un des critères de l'examen critique, le Comité a examiné comment le problème des corrections dans les langues autres que l'anglais pourrait être traité.
12. Le Secrétariat a indiqué que les observations à l'étape 8 sur les questions de traduction seraient prises en compte dans la mise au point des textes définitifs et a invité toutes les délégations concernées à présenter des propositions pertinentes.
13. Un membre a noté que, dans certains cas, la traduction proposée par les délégations de langue espagnole pour certains textes du CCFICS semblait s'écarter de la terminologie du Manuel de procédure. Le Comité a reconnu que la terminologie devrait être cohérente dans l'ensemble du Codex et a noté que la traduction de termes spécifiques dans le Manuel de procédure pouvait être réexaminée si des arguments solides étaient présentés dans ce sens.
14. Le Comité a accueilli favorablement la proposition du Coordonnateur pour l'Amérique latine et les Caraïbes d'agir en tant que point focal pour assurer une traduction correcte en espagnol au niveau des comités.

PROPOSITIONS RELATIVES À L'ÉLABORATION DE NOUVELLES NORMES ET DE NOUVEAUX TEXTES APPARENTÉS ET À L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉS (Point 2b)³

15. Le Secrétariat a indiqué que le document avait été présenté sous forme de tableau étant donné que les documents de projet étaient disponibles dans les rapports des comités et que seuls les documents de projet ultérieurs étaient soumis dans leur intégralité, ce qui avait déjà été le cas lors de la soixante-deuxième session en 2009. Certains membres, tout en reconnaissant la nécessité de limiter les frais d'impression, ont estimé qu'il était difficile de se référer aux autres documents, et le Comité a décidé de revenir à la pratique antérieure qui consistait à joindre tous les documents de projet à la liste des nouvelles activités proposées.
16. Le Comité a examiné les nouvelles activités proposées et formulé les observations suivantes.

Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires

17. Pour ce qui concerne les nouveaux travaux proposés sur l'aquaculture biologique, certains membres ont demandé des précisions sur la nature de ces travaux et sur le fait qu'ils relevaient du Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires et non du Comité sur le poisson et les produits de la pêche.
18. Le Secrétariat a rappelé que les travaux sur les aliments issus de l'agriculture biologique relevaient du CCFL parce que le terme "biologique" constituait une allégation d'étiquetage et qu'une section sur l'aquaculture élaborée par le CCFPP était incluse dans le Code d'usages pour le poisson et les produits de la pêche.
19. Le Comité est convenu que les nouveaux travaux sur l'aquaculture biologique relevaient du CCFL et que le CCFPP devrait être consulté le cas échéant.

Comité sur les résidus de pesticides

20. Un membre a remis en question la faisabilité du projet pilote prévu pour 2011 dans lequel la JMPR « conduirait un examen indépendant, parallèle, de concert avec une équipe mixte mondiale d'examen et recommanderait des LMR avant que les gouvernements nationaux établissent des LMR », en raison du calendrier complet de la JMPR jusqu'en 2013. Le membre a aussi noté que certaines des substances concernées devaient également être évaluées en tant que médicaments vétérinaires. Le représentant de l'OMS a confirmé que le Secrétariat de la JMPR était prêt à réaliser ce projet et à intégrer l'examen dans son programme de travail, comme convenu au cours des débats au sein du CCPR.

Autres propositions de nouvelles activités

21. Le Comité a décidé de recommander à la Commission d'approuver tous les points proposés en tant que nouvelles activités, dans les tableaux des documents CX/CAC 10/33/7-Rev.1 et CX/CAC 10/33/7-Add.1.

³ CX/CAC 10/33/7, CX/CAC 10/33/7-Add.1, CX/CAC 10/33/7-Add.2.

Interruption d'activités

22. Le Comité a décidé de recommander à la Commission d'interrompre les activités sur tous les points proposés au Tableau 2 du document CX/CAC 10/33/7.

QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES (Point 3)

PROGRAMME ET BUDGET DU CODEX (Point 3a) ⁴

23. Le Secrétariat a informé le Comité que, comme indiqué lors des sessions précédentes, la FAO avait adopté à partir de l'exercice 2010-11 le système de la budgétisation axée sur les résultats, qui établit un lien direct entre les ressources allouées et les résultats, lesquels doivent être mesurables. Il a présenté la nouvelle structure du Programme de travail et budget de la FAO dans la mesure où elle s'applique au Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires. Pour définir les différents éléments du Programme de travail et budget, on a tenu compte du Plan stratégique du Codex 2008-2013 afin de mettre en rapport les objectifs et activités et l'emploi des ressources. Le Comité a été informé que le budget affecté au soutien scientifique de la FAO et de l'OMS au Codex était inclus dans le document.

Budget 2008-2009

24. Le Secrétariat, en présentant le tableau 1 *Budget pour 2008-2009*, a expliqué que la différence entre le budget approuvé et les dépenses totales était due à des fonds supplémentaires alloués par la FAO en 2008 pour la création d'un poste supplémentaire. Ce poste n'ayant pas été pourvu en 2009, les fonds ont été utilisés essentiellement pour accroître la couverture linguistique, élaborer des publications thématiques et réaliser les phases initiales de la reconfiguration du site web. Les tableaux de l'annexe 1 présentent le détail des dépenses de l'exercice par activité ainsi que la ventilation par année civile. Une explication des écarts pour certaines dépenses est fournie en cas de besoin.

25. Le Secrétariat a souligné l'importance de la contribution des pays hôtes, dont le montant total s'est élevé à 2 369 197 USD en 2009.

Budget 2010-2011

26. Le représentant de l'OMS a insisté sur l'importance du lien entre le programme du Codex et les avis scientifiques et souligné que l'OMS était soumise à des contraintes budgétaires et devait s'attendre à une réduction budgétaire en 2012-2013; il a rappelé que 75 pour cent des ressources de l'OMS étaient extrabudgétaires. Dans cette perspective, il a souligné combien il était important d'utiliser les ressources disponibles de manière efficiente et de prendre des mesures de réduction des coûts.

27. Le représentant de la FAO a expliqué que dans le Programme de travail et budget de la FAO, le Codex et les avis scientifiques contribuaient au même résultat de l'Organisation D01 - *Normes nouvelles et révisées convenues à l'échelle internationale et recommandations pour une sécurité sanitaire et une qualité des aliments qui servent de référence pour l'harmonisation internationale* – ce qui permettait d'examiner les ressources de manière globale. Les contraintes budgétaires de la FAO étant elles aussi importantes, des économies touchant l'ensemble de l'Organisation ont été opérées dans le budget 2010-2011. Pour ce qui concerne le Codex, les fonds supplémentaires alloués en 2008 pour un nouveau poste n'ont pas été maintenus dans le budget de 2010-2011; l'enveloppe destinée aux avis scientifiques a elle aussi été réduite. Afin de compléter les ressources limitées allouées aux avis scientifiques dans le Programme ordinaire, la FAO a lancé une Stratégie pour la fourniture d'avis scientifique sur la sécurité sanitaire des aliments et élaboré un plan de mobilisation de ressources dans le cadre de l'Initiative mondiale en faveur des avis scientifiques relatifs à l'alimentation (GIFSA) et d'autres mécanismes en place à la FAO.

28. Le Comité a pris note de ces informations et remercié la FAO et l'OMS du soutien constant qu'elles apportaient au programme du Codex et à la fourniture d'avis scientifiques.

Sessions du Comité exécutif

29. Le Secrétariat a fait un bref historique du calendrier actuel des sessions, tel qu'il se présente dans le document. Il a indiqué que le nombre des sessions était passé de deux à trois par exercice biennal après 2003 et que, pour des raisons d'ordre budgétaire, il n'était pas possible de tenir une quatrième session. Des solutions de remplacement ont donc été proposées, notamment tenir deux sessions intermédiaires au lieu de sessions avant la Commission.

⁴ CX/CAC 10/33/9.

30. Plusieurs membres ont estimé qu'il était nécessaire de tenir quatre sessions pendant l'exercice biennal pour permettre au Comité de remplir ses fonctions stratégiques, en particulier l'examen critique, et ont indiqué que lorsqu'il n'y avait pas de session intermédiaire, la charge de travail du Comité était très lourde pendant la session suivante.

31. En réponse à plusieurs questions concernant les nouvelles économies possibles, sur les frais de voyage par exemple, et la possibilité de confier les tâches du Secrétariat au pays hôte, le Comité a été informé que, comme le montre les tableaux relatifs au budget, les frais de voyages avaient été réduits de plus de 120 000 USD entre 2008 et 2009, et que par ailleurs les mesures de réduction des coûts étaient toujours à l'examen et les décisions prises à cet égard seraient communiquées au fur et à mesure dans le document du budget. Le Représentant de la FAO a indiqué que l'on s'efforçait de limiter le coût et qu'il estimait qu'une réduction des frais de voyage démontrerait que l'on s'attachait à utiliser judicieusement les ressources.

32. Le représentant de l'OMS a souligné que le nombre des sessions de la Commission et du Comité exécutif avait augmenté depuis 2003. Le calendrier actuel permettait au Comité d'effectuer son travail de manière efficace et la tenue d'une quatrième session, avec les dépenses supplémentaires que cela entraînerait, ne semblait pas vraiment justifiée.

33. Le Comité a pris note des propositions formulées lors du débat: étant donné la forte charge de travail du Comité exécutif, tenir une session plus brève avant la Commission, qui se concentrerait uniquement sur l'examen critique et les tâches essentielles et n'examinerait pas les questions d'ordre général; répartir autrement le travail entre les sessions; tenir une session plus longue avant la Commission lorsqu'il n'est pas tenu de session intermédiaire, afin d'absorber la charge de travail supplémentaire.

34. Certaines délégations ont noté que ces propositions étaient intéressantes mais qu'il n'était pas possible à ce stade de soumettre des recommandations précises à la Commission. Le Comité est donc convenu que le Secrétariat élaborerait un document énumérant toutes les options possibles concernant le calendrier des sessions et indiquant les coûts correspondants et la manière dont pourrait être redistribué le travail, pour examen par le Comité à sa prochaine session.

ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTIVITÉS POUR LE CODEX (Point 3b)⁵

35. Le Comité a rappelé qu'il avait examiné à ses soixante-deuxième et soixante-troisième sessions les projets de plan général d'activités pour le Codex élaborés à la demande de la Commission, à sa trente et unième session, par les délégations de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. À sa soixante-troisième session, le Comité exécutif avait invité l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Secrétariat du Codex à poursuivre, avec l'aide de la FAO et de l'OMS, l'élaboration du plan d'activités en se concentrant sur les activités 1.1 à 1.4 du Plan stratégique du Codex, en y incluant des données chiffrées, en définissant des indicateurs de performance et en intégrant aussi les contributions apportées par les pays hôtes, compte tenu des observations formulées au cours de la session et durant le débat sur le nouveau budget de la FAO.

36. Le membre issu de la région du Pacifique Sud-Ouest (Australie) a présenté le document de travail qui avait été examiné, compte tenu des débats précédents et avait noté qu'il pouvait aussi être utilisé pour une meilleure communication avec la FAO et l'OMS sur les besoins budgétaires du Codex. Ils ont demandé au Comité exécutif de recommander le plan comme outil approprié pour l'élaboration et la communication du budget du prochain exercice biennal.

37. Le Comité a accueilli favorablement le document révisé et noté les observations supplémentaires qui suivent.

38. Un membre a indiqué qu'il appuyait l'opinion selon laquelle le plan devrait aussi prendre en compte les contributions des États membres (contributions des gouvernements hôtes et contributions sous forme de détachement de personnel).

39. Un coordonnateur a suggéré d'inclure dans les tableaux une colonne supplémentaire intitulée "budget précédent" afin de faciliter la comparaison avec l'exercice précédent et les débats sur les augmentations ou les réductions proposées.

40. Un membre a indiqué que le plan d'activités se situait hiérarchiquement en dessous du plan stratégique et qu'il fallait réfléchir à la façon de le présenter par rapport à ce dernier. Tout en considérant que le plan d'activités était extrêmement précieux pour le Codex, le membre estimait qu'il pouvait aussi y avoir des difficultés, notamment s'agissant d'établir pour chaque activité la part des fonds dépensés ou d'indiquer

⁵ CX/EXEC 10/64/3.

la répartition des ressources entre la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, étant donné que les textes du Codex englobaient parfois les deux.

41. Le Secrétariat a dit que de nombreuses activités du plan correspondaient aux chiffres inscrits au budget et qu'il était en outre possible d'inclure les informations fournies par les gouvernements hôtes. Les pourcentages risquaient de ne pas être faciles à calculer parce que les codes budgétaires exacts n'étant pas toujours disponibles au début de l'exercice, les dépenses étaient imputées au code général. Les chiffres de l'exercice précédent pouvaient figurer dans le plan.

42. Les représentants de la FAO et de l'OMS sont convenus que le Codex avait besoin d'un plan d'activités pour promouvoir le programme et lui donner la visibilité nécessaire vis-à-vis de l'extérieur, et éventuellement attirer d'autres financements.

43. Le Comité exécutif a approuvé la structure générale du plan d'activités, le lien avec le Plan stratégique et a décidé de recommander à la Commission que le Secrétariat l'utilise dans les débats relatifs au budget au cours du prochain exercice. Pour la prochaine session, le Secrétariat compléterait le plan avec les chiffres pertinents en tenant compte des observations formulées.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE DU CODEX POUR 2008-2013 (Point 4)

ÉTAT D'AVANCEMENT GÉNÉRAL DE LA MISE EN ŒUVRE (Point 4 a)⁶

44. Le Comité a examiné la liste de contrôle figurant dans le document CX/CAC 10/33/10, a noté que de nombreuses activités étaient en cours ou seraient examinées sous d'autres points de l'ordre du jour; il a en outre formulé les observations et recommandations ci-après.

Objectif 3: Renforcer l'aptitude du Codex à gérer son travail

45. Il a été noté que l'Activité 3.3 était achevée et que certains comités avaient établi des critères spécifiques alors que d'autres comités considéraient que les critères généraux de fixation des priorités étaient adéquats. En réponse à une question relative à la demande du Comité exécutif à sa soixante-troisième session adressée au Comité sur les fruits et légumes frais (CCFFV) et au Comité sur les fruits et légumes traités (CCPFV) pour qu'ils revoient leur décision à cet égard, on a relevé que ces comités ne s'étaient pas réunis depuis la dernière session du Comité exécutif (décembre 2009).

46. Le Comité a noté que l'Activité 3.4 *Analyser les approches de la gestion des travaux facilitant l'avancement des textes dans la procédure par étape du Codex* était traitée sous le point 5 de l'ordre du jour du fait que l'étude sur la rapidité du processus d'établissement des normes du Codex incluait également une analyse des approches de la gestion des travaux pour tous les comités du Codex en activité.

Objectif 4: Promouvoir la coopération entre le Codex et d'autres organisations internationales pertinentes

47. Le Secrétariat a indiqué que, à la demande du Comité exécutif, les informations sur la coopération avec les organisations internationales ont été présentées au titre des activités 4.1 à 4.3 dans le document CX/CAC 10/33/12.

48. Tout en remarquant que l'Activité 4.5 avait été achevée en 2009, le Comité a recommandé qu'elle soit poursuivie et que le questionnaire envoyé en 2008 sur la coordination interdisciplinaire au niveau national et régional soit à nouveau diffusé et examiné aux prochaines sessions des comités de coordination.

Objectif 5: Encourager la participation maximale et efficace des membres

49. Le Représentant de la FAO a informé le Comité qu'un rapport intitulé « *Options for Enhancing Developing Country Participation in Codex and IPPC Activities* » (*Options relatives au renforcement de la participation des pays en développement aux activités du Codex et de la CIPV*), établi par un groupe de consultants à la demande de la FAO, serait mis à la disposition de la Commission du Codex Alimentarius sous la cote CAC/33 INF/10.

50. En examinant l'Activité 5.4 et en répondant aux questions sur l'appui donné par la FAO et l'OMS aux services centraux de liaison avec le Codex et aux comités nationaux du Codex, le Représentant de la FAO a informé le Comité au sujet des mécanismes en place au sein de la FAO pour la fourniture d'une

⁶ CX/CAC 10/33/10.

assistance technique, lorsque des États Membres en font la demande, à l'appui des services centraux de liaison avec le Codex et des comités nationaux du Codex et a renvoyé au document CX/CAC 10/33/15 Add.1 qui contient des informations détaillées à ce sujet. En outre, un rapport sur les activités de la FAO concernant le renforcement des capacités pour une participation efficace au Codex « *Making the Codex Connection to Food Safety. A report of FAO activities to enhance country capacity* » (le Codex et la sécurité sanitaire des aliments. Rapport des activités de la FAO visant à renforcer les capacités des pays) sera également transmis à la Commission.

51. En ce qui concerne l'Activité 5.6, le Secrétariat a fourni une mise à jour des activités de communication, notamment l'amélioration du site web, un nouveau DVD contenant des vidéos Codex et la publication régulière d'un bulletin; pour la révision prochaine de ce bulletin, il sera demandé aux membres et aux observateurs d'indiquer les informations qu'ils souhaiteraient y voir paraître.

52. Un membre a estimé que les plans stratégique et d'activités font aussi partie des activités de sensibilisation.

53. Le Comité a rappelé que des enregistrements audio avaient déjà été faits lors de sessions précédentes du Comité exécutif et de la Commission et s'est interrogé sur leur utilité. Il a été observé que ces enregistrements avaient été adoptés principalement parce que des observateurs s'étaient inquiétés du fait que les sessions du Comité exécutif n'étaient pas publiques. Le Secrétariat a indiqué qu'un questionnaire sur l'utilisation et l'utilité des enregistrements audio serait distribué aux membres et aux observateurs pour des débats plus éclairés sur cette question à l'avenir.

Considérations générales

54. La Présidente a fait remarquer que le Plan stratégique existait depuis 2008 et qu'il conviendrait donc d'envisager aussi rapidement que possible de procéder à sa révision pour 2013-2018, en tenant compte de ses liens avec le budget et le plan d'activités. Il a rappelé que le plan stratégique actuel avait été élaboré par le Comité exécutif avec la contribution des comités de coordination. Le Secrétariat a proposé d'envoyer une lettre circulaire demandant des observations sur le plan actuel pour examen par les comités de coordination, qui se réuniront à partir de septembre 2010. Toutefois, certains membres ont estimé qu'il serait préférable de préparer un document révisé comme base de discussion, tout en reconnaissant que le temps à disposition pour la préparation d'une nouvelle version serait très limité, le premier comité régional de l'exercice biennal (CCNASWP) se réunissant en septembre 2010.

55. Après quelques échanges de vues, le Comité a recommandé qu'un groupe de travail électronique composé du Président et des Vice-Présidents prépare un questionnaire ou une proposition révisée pour un nouveau plan stratégique, si possible, qui seront distribués par l'intermédiaire d'une lettre circulaire pour observations et examen par tous les comités de coordination. La proposition révisée serait présentée pour examen à la session suivante du Comité exécutif.

56. Quant au contenu du futur plan stratégique, un membre a proposé de réduire la liste des activités afin de donner aux travaux du Codex une orientation stratégique précise.

ÉVALUATION DES CAPACITÉS DU SECRÉTARIAT DU CODEX (Point 4 b)⁷

57. Le Comité a rappelé que l'évaluation préparée par un consultant conformément à l'Activité 3.7 (« Évaluer la capacité du Secrétariat du Codex à s'acquitter de ses fonctions de manière efficace » du Plan stratégique 2008-2013) avait fait l'objet d'un bref débat à la trente-deuxième session de la Commission, notant que le Comité exécutif, à sa soixante-deuxième session, avait généralement appuyé les recommandations. La Commission avait communiqué les recommandations 1 à 10 pour examen ultérieur par le Comité exécutif à sa soixante-troisième session et par la Commission à sa trente-troisième session.

58. À sa soixante-troisième session, le Comité exécutif avait examiné les recommandations⁸ et avait, dans l'ensemble, approuvé les recommandations 6-10 et noté que la FAO, l'OMS et le Secrétariat du Codex avaient déjà entrepris des travaux sur certaines de ces recommandations. Le Comité exécutif a prié le Secrétariat de fournir des mises à jour et des plans de travail au sujet de ces activités d'ici à la soixante-quatrième session du Comité exécutif et à la trente-troisième session de la Commission. Le Secrétariat a précisé que la décision finale sur les recommandations émanant du rapport du consultant appartenait à la Commission.

⁷ CX/CAC 10/33/11.

⁸ ALINORM 10/33/3, par. 63 à 94.

59. Dans le document de travail adressé à la Commission, le Secrétariat a présenté l'état d'avancement des débats, les mises à jour et les éclaircissements concernant ces points adressés au Secrétariat qui avait déjà entamé des travaux de manière autonome (Recommandations 6 à 10).

60. Le Comité a pris bonne note des mises à jour présentées par le Secrétariat dans le document, notamment sur le travail en cours concernant l'amélioration du site web du Codex, les moyens d'améliorer la communication avec les points de contact et l'intégration du traitement des données dans le déroulement des travaux du Secrétariat.

61. Un membre a noté qu'en ce qui concerne la Recommandation 6 qui portait sur « la disponibilité en temps voulu des documents de travail », il ne semblait pas y avoir eu beaucoup d'amélioration, d'autant plus que des documents de la présente session du Comité exécutif et de la trente-troisième session de la Commission étaient parvenus très en retard. Il a déclaré que tous les efforts devraient être faits pour réduire le nombre de documents arrivant en retard, car la situation était difficile pour les pays développés et encore davantage pour les pays en développement. Il a proposé plus de rigueur dans la préparation des documents et estimé que si ceux-ci n'arrivaient pas à temps, il y aurait lieu d'en informer le Président du Comité et que les documents devraient être retirés de l'ordre du jour.

62. Le Secrétariat a fait ressortir qu'il y avait deux cas différents: pour le Comité exécutif et la Commission, le Secrétariat préparait bon nombre des documents et essayait de respecter les dates limites, mais que cela n'était pas toujours possible en raison de la nature et de la complexité de ces documents, par exemple lorsqu'il s'agissait du budget ou de la rapidité du processus d'établissement des normes. Pour les documents préparés par les pays, seul le Comité compétent avait le pouvoir de retirer des points de l'ordre du jour si les documents arrivaient en retard. Le Secrétariat a précisé que lorsque les délais étaient trop brefs, aucune demande d'observations n'était formulée.

63. Un coordonnateur a déclaré que s'agissant des retards dans les documents et les observations préparés par des membres, il fallait appliquer strictement les règles et refuser les documents parvenant après la date limite.

64. Le Comité a noté que s'il était important de se conformer aux règles, une certaine souplesse était souhaitable à condition qu'il y ait accord et transparence au sein du Comité, ainsi certains documents qui n'avaient pas été envoyés pour observations à l'étape 3 ont été envoyés à l'étape 5/8 puis adoptés par la Commission.

65. Le Comité exécutif a souligné la nécessité de respecter les délais. Au cas où ceux-ci pourraient ne pas l'être, le Secrétariat devrait en débattre avec le Président. Les dates limites fixées pour la soumission des observations devraient être strictement respectées.

ÉTUDE DE LA RAPIDITÉ DU PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DES NORMES DU CODEX (Point 5)⁹

66. Le Comité a rappelé que, lors des débats sur le rôle des normes privées, à la trente-deuxième session de la Commission¹⁰, la question de la vitesse du processus d'établissement des normes du Codex avait été soulevée et que la Commission avait décidé de demander au Secrétariat de faire une analyse de la vitesse du processus normatif du Codex pour examen par le Comité exécutif.¹¹ L'étude présentée au Comité exécutif à sa soixante-troisième session¹², concluait que pour l'ensemble des travaux démarrés et achevés pendant la période couverte (1994-2008), il a fallu en moyenne 4,2 années pour arrêter la version définitive d'un texte. Cette durée est de 3,5 années pour les normes de sécurité sanitaire des aliments, ce qui montre que le processus normatif du Codex est plus rapide qu'on ne le suppose en général.

67. Le Comité exécutif était convenu que l'étude devrait être un processus continu, qui pourrait être utilisé comme outil de suivi par le Comité exécutif et servirait également à informer les présidents du Codex, et il avait invité le Secrétariat à établir, pour sa prochaine session et pour la Commission, une étude révisée.

68. Le Secrétariat, en présentant le document, a dit que l'analyse des approches de gestion des travaux appliquées par les comités du Codex conformément aux modalités indiquées dans l'Activité 3.4 *Analyser des approches de la gestion des travaux facilitant l'avancement des textes dans la procédure par étape du Codex*

⁹ CX/EXEC 10/64/4.

¹⁰ ALINORM 09/32/REP, par. 246 -271.

¹¹ ALINORM 09/32/REP, par. 271.

¹² CX/EXEC 09/63/8 et ALINORM 10/33/3 par. 98-110.

avait été incluse dans le présent document pour tous les comités en activité, car elle était liée à la façon dont les comités s'efforçaient d'accélérer leurs travaux. Le document contenait, pour tous les comités établissant des normes numériques, une analyse de la rapidité et, le cas échéant, un essai d'explication des cas où les délais de mise au point d'un texte dépassent la durée moyenne. L'annexe du document contient, à titre de référence, les tableaux qui avaient été utilisés dans le document précédent¹³ pour étudier la rapidité du processus normatif du Codex.

69. Le Comité est dans l'ensemble convenu que l'étude était utile pour modifier la perception négative touchant les travaux du Codex et donnait des indications intéressantes sur la façon dont fonctionnent les différents comités. Elle montre que la rapidité est inégale et qu'il serait donc utile de réfléchir aux bonnes pratiques des comités susceptibles d'être recommandées à l'ensemble du Codex. Un membre a estimé qu'il serait utile que le Secrétariat fournisse une analyse plus approfondie des raisons pour lesquelles certaines normes progressent rapidement et d'autres sont en retard. Il a été noté que la mise au point définitive et l'adoption des normes Codex devraient être la préoccupation principale.

70. Un coordonnateur a indiqué que les comités devraient être instamment invités à adopter des mesures spécifiques pour l'analyse des risques et l'organisation de leurs travaux. Les membres devraient être encouragés à accepter les avis scientifiques en cas de désaccord et à partager les conclusions des études sur les médicaments vétérinaires.

71. Un autre coordonnateur a dit qu'il importait de reconnaître que certains facteurs échappaient au contrôle du Codex et étaient liés à la nature du sujet et aux intérêts nationaux et qu'ils pouvaient retarder l'adoption des textes. Il a dit qu'il fallait surveiller ces problèmes en particulier lorsque tous les avis scientifiques étaient fournis.

72. Un membre a proposé d'encourager vivement les présidents des comités à mentionner tous les problèmes critiques le plus rapidement possible dans l'examen critique afin que des mesures appropriées puissent être prises.

73. Le Comité a noté les informations concernant le travail des différents comités du Codex et formulé les observations et recommandations supplémentaires qui suivent.

Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF)

74. Le Représentant de la FAO a souligné l'importance de la participation du Secrétaire conjoint du JECFA dans les débats du groupe de travail du CCCF sur les travaux à effectuer en priorité, ce qui permettait de planifier au mieux les sessions du JECFA pour fournir les avis scientifiques dont le Comité avait besoin. La même pratique est appliquée avec de bons résultats au sein du CCFA et du CCRVDF. Le représentant a indiqué qu'il subsistait quelques problèmes dus à la différence des procédures internes de la FAO et de l'OMS pour l'autorisation des rapports du JECFA, qu'il conviendrait de réviser afin d'accélérer la mise en circulation des rapports. Le représentant a aussi déclaré que la FAO et l'OMS disposaient d'un mécanisme qui permet d'organiser des réunions d'experts rapides et examinaient les moyens de travailler par voie électronique.

75. Le Comité a noté que le CCCF avait eu recours à des moyens créatifs pour obtenir des avis scientifiques rapides concernant la mélamine, en utilisant le même processus scientifique rigoureux mais avec une réunion spéciale parrainée par les membres.

76. Un membre a mentionné que grâce au respect strict des principes de l'analyse des risques et à l'émission ponctuelle des avis scientifiques, le CCCF avait pu dans des délais relativement courts, mettre au point des normes déjà prévues et entreprendre de nouveaux travaux.

77. Dans l'ensemble, le Comité recommandait les bonnes pratiques ci-après: faire participer ceux qui sont chargés de l'organisation des réunions sur les avis scientifiques au groupe de travail sur les priorités; utiliser de nouvelles modalités dans le cadre du JECFA pour les avis scientifiques; respecter rigoureusement les principes de l'analyse des risques; et demander aux présidents d'utiliser tous les outils dont ils disposaient pour parvenir à un consensus.

¹³

CX/EXEC 09/63/8.

Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA)

78. Le Comité a noté que le CCFA utilisait des bonnes pratiques semblables à celles du CCCF. Le travail avançait de manière rapide et efficace au sein du CCFA, mais il restait un nombre considérable de dispositions en attente d'examen en vue de leur insertion dans la NGAA. Le Comité a noté que la décision prise de ne pas examiner les dispositions qui n'ont plus de justification technologique avait permis de réduire considérablement cet arriéré et a encouragé le Comité à rechercher d'autres voies novatrices à cet effet.

Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR)

79. Le Comité a noté que le CCPR observait de bonnes pratiques analogues à celles du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF) et il a aussi pris note des approches novatrices que le CCPR avait mises à l'essai ou comptait mettre à l'essai pour accélérer l'adoption de LMR, par exemple l'initiative de projet pilote relative à l'adoption de LMR nationales en tant que LMR provisoires. La conclusion était que, plutôt que d'adopter des LMR provisoires, les étapes 5/8 pourraient servir pour les nouvelles propositions de LMR de la JMPR, pour autant que la JMPR ne relève aucun problème de dose absorbée et que les rapports pertinents de la JMPR soient disponibles au début de février. Cela a permis d'accélérer l'établissement des LMR et cette méthode est aujourd'hui celle qui est habituellement retenue pour les travaux du Comité. Tout cela, compte tenu aussi du calendrier judicieux des réunions de la JMPR et du CCPR, permet d'adopter les LMR dans un délai inférieur à un an dans 95 à 97 pour cent des cas.

80. Afin d'accélérer encore davantage l'adoption de LMR et compte tenu du fait que l'un des goulets d'étranglement est la disponibilité de données, le CCPR compte engager un projet pilote par lequel la JMPR conduirait un examen indépendant parallèle avec une équipe conjointe mondiale et recommanderait des LMR avant que les gouvernements nationaux ou d'autres autorités d'enregistrement régionales n'établissent de LMR.

81. Le Comité a noté avec un intérêt particulier que, pour faciliter les prises de décision scientifiques, le CCPR avait adopté en 2006 un « formulaire de notification de réserve ». Si une délégation s'oppose à ce qu'une LMR donnée soit avancée, elle doit remplir ce formulaire un mois après la session du CCPR afin de préciser le problème et d'indiquer les données qui seront soumises pour justifier la réserve. La JMPR évalue la requête et donne son avis sur les arguments fournis. La mise en place du formulaire a permis d'améliorer la transparence des décisions du CCPR et contribué à ce que plusieurs propositions de LMR soient avancées.

82. Le Comité s'est dit d'avis que l'adoption d'un « formulaire de notification de réserve » ou d'un mécanisme analogue pourrait être recommandé à d'autres comités pour demander aux parties s'opposant à l'adoption d'une LMR ou d'un texte d'une autre nature pour lesquels un avis scientifique a été reçu d'étayer leurs réserves.

Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF)

83. Le représentant de l'OMS a noté que le calendrier du JECFA et du CCRVDF avait été établi de manière à permettre de mieux coordonner le travail d'établissement de LMR, étant donné que le CCRVDF ne se réunit que tous les 18 mois. Il a déclaré que le système du JECFA n'était malheureusement pas soutenu par certaines parties intéressées, qui ne communiquent pas de données et que, à l'heure actuelle, les demandes n'étaient pas assez nombreuses pour que le JECFA convoque une réunion sur les médicaments vétérinaires.

84. Le Comité a noté que, bien que le CCRVDF observe de bonnes pratiques analogues à celles des autres comités, il était difficile d'avancer sur certains points en raison notamment des législations nationales.

85. Un membre a fait observer que le fait que le CCRVDF n'utilisait pas les données scientifiques fournies par le JECFA pourrait dissuader les détenteurs de données d'en fournir davantage. Le représentant de la FAO a déclaré que c'était là une question importante qui devait être signalée à la Commission.

86. Un membre a proposé que le CCRVDF se réfère à la quatrième *Déclaration de principe concernant le rôle de la science dans la prise de décisions du Codex et les autres facteurs à prendre en considération* libellée comme suit dans le Manuel de procédure: « Quand des membres du Codex s'accordent sur le niveau nécessaire de protection de la santé publique mais ont des opinions divergentes sur d'autres points, ils peuvent s'abstenir d'accepter la norme en cause sans nécessairement faire obstacle à la décision du Codex. »

87. Le Comité a recommandé au CCRVDF d'envisager d'utiliser un formulaire de notification de réserve comme celui qu'utilise le CCPR; (voir par. 81 et 82) d'adhérer aux déclarations de principe

concernant le rôle de la science, notamment à la quatrième déclaration, et d'encourager les détenteurs de données, au sein des autorités chargées de la réglementation, à communiquer des données.

88. Pour répondre à une question posée par un coordonnateur, le Secrétariat a précisé que le processus d'examen critique ne pouvait pas traiter les cas problématiques au sein du CCRVDF car l'examen critique aux étapes 5 et 8 servait uniquement à vérifier si le processus suivi était correct, ce qui était le cas, mais qu'ensuite les points concernés restaient du ressort de la Commission.

Comité du Codex sur les graisses et les huiles (CCFO)

89. Le Comité a noté que les groupes de travail électroniques entre les sessions et pendant les sessions avaient permis au Comité de faire avancer ses travaux.

Comité du Codex sur le poisson et les produits de la pêche (CCFFP)

90. Le Représentant de la FAO a noté la communication et l'interaction efficaces entre le CCFFP et le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH) et les Consultations mixtes FAO/OMS d'experts de l'évaluation des risques microbiologiques (JEMRA).

91. Le Comité a noté que le CCFFP n'avait pas défini de critères spécifiques pour établir ses priorités, mais aussi que sa charge de travail était due principalement à la nécessité de réviser les anciens codes d'usages et de les intégrer dans le *Code d'usages pour le poisson et les produits de la pêche* et que plusieurs activités avaient démarré avant l'examen critique.

92. Plusieurs membres ont suggéré que le CCFFP réfléchisse à nouveau sur la nécessité d'un mécanisme de gestion du travail spécifique qui pourrait l'aider à faire face à sa charge de travail.

93. Le Comité a noté l'information fournie par le Secrétariat selon laquelle le CCFFP était sur le point d'achever le *Code d'usages pour le poisson et les produits de la pêche*. La définition du champ d'application de certains travaux avait posé quelques problèmes. Dans le cas des normes pour les mollusques bivalves, le CCFFP avait demandé une consultation d'experts sur les biotoxines, qui avait permis de finaliser cette norme et montré combien le fait d'avoir clairement formulé le problème avait facilité le travail des évaluateurs de risque.

94. Le Comité a noté que le CCFFP tenait des sessions de six jours afin de gérer sa charge de travail.

Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH)

95. Le Comité a noté que le CCFH utilisait depuis 2005 une *Procédure proposée pour la conduite des travaux du Comité du Codex sur l'hygiène des aliments* afin de mieux planifier et gérer sa charge de travail, ce qui avait permis d'accélérer l'élaboration de certains documents. Certains textes, complexes, avaient auparavant été plus longs à établir.

96. Le Représentant de la FAO a informé le Comité que la FAO et l'OMS avaient fourni des avis scientifiques au CCFH et à d'autres comités ces dix dernières années dans le cadre des JEMRA afin de faciliter les décisions liées aux dangers microbiologiques dans les aliments. Cette interaction a permis de dégager de bonnes pratiques, notamment la participation du Secrétariat des JEMRA aux sessions du CCFH ainsi qu'à des groupes de travail, (dont celui sur l'établissement des priorités de travail qui évalue aussi les besoins en matière d'avis scientifiques); l'élaboration des *Directives pour l'évaluation des risques dus à la présence de dangers microbiologiques dans les aliments* qui complètent les principes du Codex en la matière; l'élaboration d'un cours de formation élémentaire sur l'évaluation des risques microbiologiques qui a permis de mieux comprendre comment les résultats de ces évaluations peuvent être utilisés et le développement d'outils pour évaluer les résultats des mesures appliquées par les États membres du Codex. Les JEMRA ont produit à ce jour 19 rapports/documents techniques ainsi qu'un outil électronique (Cronobacter dans les préparations en poudre pour nourrissons) et sont en train de mettre au point deux autres outils électroniques a) Salmonella et Campylobacter dans les volailles; b) évaluation de la performance des plans d'échantillonnage.

97. Le Comité a reconnu l'impact favorable de l'interaction avec la FAO/OMS et la fourniture d'avis scientifique en temps voulu.

Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS)

98. Le Comité a noté l'achèvement rapide des activités, rendu possible par un programme peu chargé et la réunion de groupes de travail physiques entre les sessions. Le Comité n'a pas établi de critères particuliers pour l'établissement de ses priorités.

Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL)

99. Le Comité a noté que le CCFL, outre ses activités sur les textes concernant l'étiquetage des denrées alimentaires, était chargé de l'élaboration des *Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique* (CAC/GL 32-1999). En ce qui concerne ces dernières, le CCFL envisageait actuellement de recourir à un processus structuré pour mettre à jour les listes de substances. Le CCFL n'a pas établi de critères particuliers pour l'établissement de ses priorités.

100. Le Comité a noté par ailleurs que le travail avançait à un rythme satisfaisant sauf pour ce qui concerne la question des directives pour l'étiquetage des aliments génétiquement modifiés/issus du génie génétique. Le Comité organisera une session de travail animée par un facilitateur dans le courant de l'année pour faire avancer cette question. L'amendement à la Norme générale sur l'étiquetage des aliments préemballés portant sur l'étiquetage quantitatif des ingrédients avait pris plus de temps que prévu du fait de la diversité des législations nationales et des préoccupations relatives aux répercussions du point de vue des coûts.

101. Un membre a mentionné que, s'agissant de l'étiquetage, il fallait tenir compte pour toute décision ou consensus, d'autres facteurs, notamment les législations nationales, les différences culturelles et les différents niveaux de capacité des consommateurs s'agissant de comprendre les dispositions d'étiquetage des denrées alimentaires. À l'avenir, il faudrait peut-être appuyer les décisions du CCFL avec davantage de données scientifiques. Les documents de projets devraient être examinés attentivement afin d'évaluer la probabilité d'obtention d'un consensus.

Comité du Codex sur les fruits et légumes frais (CCFFV)

102. Le Comité a noté que le CCFFV avait aboli la liste des priorités étant donné que toutes les activités devaient se conformer aux critères régissant l'établissement des priorités des travaux. Le Comité a noté aussi que l'élaboration des normes au sein du CCFFV avait parfois nécessité plus de temps en raison de différences régionales et de la nécessité, conformément à son mandat, de " consulter le Groupe de travail de la CEE/NU sur les normes de qualité agricoles en vue de l'élaboration de normes mondiales et codes d'usages, en veillant particulièrement à éviter les doubles emplois et à respecter la même présentation générale "

103. Le Comité a noté que la recommandation générale de suivre les dispositions de l'examen critique devrait faciliter le travail.

Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS)

104. Le Comité a noté que le CCMAS appliquait les critères généraux pour établir ses priorités de travail. Les travaux sur les orientations générales à l'usage des membres, comme par exemple dans les directives générales sur l'échantillonnage, duraient parfois plus longtemps du fait de leur complexité.

105. Le CCMAS avait mis en place des groupes de travail électroniques et des groupes de travail réunis immédiatement avant la session ou pendant la session, mais pas de groupes de travail physiques entre les sessions. Le groupe de travail électronique sur l'*Avant-projet de lignes directrices relatives aux critères de performance et à la validation des méthodes de détection, d'identification et de quantification de séquences d'ADN spécifiques et de protéines spécifiques contenues dans les aliments* a utilisé, à l'initiative de l'Argentine (coprésident du groupe), un nouveau processus pour ses travaux, au moyen d'une plateforme Internet, qui a grandement facilité l'élaboration d'un document complexe qui a pu être diffusé en temps utile pour observations.

106. Le travail des autres comités a aussi une incidence sur la gestion des travaux du CCMAS, comme c'est le cas pour d'autres comités ayant une responsabilité en matière d'approbation. Afin de faciliter l'approbation et de réduire le nombre des méthodes à confirmer, le CCMAS a mis au point la démarche-critères qui figure dans le Manuel de procédure, et il serait utile que tous les comités concernés suivent de près cette démarche, ce qui n'est pas toujours le cas et risque de ralentir le processus.

107. Le Comité a recommandé que les autres comités: envisagent d'utiliser la plateforme Internet pour les groupes de travail électroniques; envisagent d'utiliser des groupes de travail avant les sessions, et suivent les directives du CCMAS lorsqu'ils transmettent des dispositions pour approbation.

Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers (CCMMP)

108. Le Comité a noté que le CCMMP était parvenu à achever ses activités dans des délais satisfaisants et a proposé à la Commission de l'ajourner.

Comité du Codex sur les fruits et légumes traités (CCPFV)

109. Le Comité a noté que le CCPFV avait été rétabli, après avoir été ajourné, dans le but de réviser une cinquantaine de textes du Codex sur les fruits et légumes traités et de les rassembler au sein de normes générales ou spécifiques selon les cas. La plupart des nouvelles activités relatives à ces révisions avaient été approuvées avant l'année 2000, mais le travail sur les textes n'avait parfois démarré que beaucoup plus tard. La charge de travail du CCPFV avait été alourdie par les normes régionales qui lui ont été transmises pour être converties en normes mondiales. Le CCPFV n'avait pas établi de critères particuliers pour l'établissement de ses priorités.

110. Le Comité a noté que les groupes de travail électroniques (qui se réunissent entre les sessions) et physiques (dont les réunions ont lieu entre et/ou immédiatement avant les séances plénières) avaient été plus fréquemment et plus efficacement mis à contribution, ce qui avait permis de faciliter l'examen des normes par le Comité, notamment en identifiant en amont les principaux problèmes qui, n'ayant pu être tranchés par les groupes, devaient lui être soumis.

Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU)

111. Le Représentant de la FAO a indiqué que la FAO et l'OMS mettaient en place un mécanisme doté d'une structure analogue aux JEMRA pour fournir des avis scientifiques au CCNFSDU. Les travaux du CCNFSDU avaient parfois été ralentis par l'absence de structure pour fournir des avis scientifiques en matière de nutrition et d'aliments diététiques ou de régime.

112. Le Comité a noté que le CCNFSDU utilisait régulièrement les groupes de travail électroniques avant les sessions.

Conclusion

113. Le Comité a conclu que l'analyse présentée dans le document de travail était positive, et montrait que les travaux du Codex progressaient en général beaucoup plus rapidement que l'impression générale ne le laissait penser, et que ce message devait être communiqué activement à toutes les parties pertinentes. Le Comité a conclu par ailleurs que l'analyse avait permis de définir des approches de gestion du travail des Comités du Codex qui facilitaient la progression des textes dans la procédure par étape du Codex et que l'Activité 3.4 du plan stratégique pouvait être considérée comme achevée.

114. Le Comité a recommandé aux comités du Codex d'envisager d'adopter les bonnes pratiques précédemment définies, conformément à l'Activité 3.5 du plan stratégique: « Adopter des approches dont on sait qu'elles facilitent l'avancement des textes dans la procédure par étape du Codex au niveau des organes subsidiaires qui n'utilisent pas actuellement ces approches. »

DEMANDES D'ADMISSION AU STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DU CODEX D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES (Point 6)¹⁴

115. Le Comité exécutif a été invité, conformément à l'Article IX.6 du Règlement intérieur, à faire part de son avis sur les demandes d'admission au statut d'observateur d'organisations internationales non gouvernementales qui n'ont ni statut auprès de la FAO, ni relations officielles avec l'OMS.

116. Le Secrétariat a présenté ce point et déclaré que le Secrétariat du Codex et les conseillers juridiques de la FAO et de l'OMS avaient vérifié les trois demandes figurant dans les documents de travail et les avaient jugées complètes et recevables.

117. Le Comité exécutif est convenu de recommander au Directeur général de la FAO et au Directeur général de l'OMS d'accorder le statut d'observateur à AACC international, à l'Association européenne des

¹⁴ CX/EXEC 10/64/5 et Add.1; CRD 1 (AACC); CRD 2 (EFFCA) et CRD 3 (IFPS).

fabricants de ferments à usage agro-alimentaire (EFFCA) et à l'International Federation for Produce Standards (IFPS).

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA FAO ET DE L'OMS (Point 7)

PROJET ET FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS À L'APPUI D'UNE PARTICIPATION RENFORCÉE AU CODEX (point 7 a)¹⁵

118. Le Comité a noté que les documents sur le rapport annuel et le treizième rapport de situation et l'examen à mi-parcours avaient été produits très tardivement. Le représentant de l'OMS a expliqué que ce retard était imputable au processus long et complexe de préparation de l'examen à mi-parcours et à quelques problèmes d'ordre administratif dans l'élaboration finale des données à l'OMS, et il a dit souhaiter que les États Membres puissent quand même exposer leurs points de vue et ainsi présenter des orientations relatives au Fonds fiduciaire.

Rapport annuel et treizième Rapport de situation

119. Le représentant de l'OMS a répondu en détail à quelques questions portant sur des éléments figurant dans divers tableaux relatifs aux contributions des pays, les conditions d'admissibilité et la liste des pays cessant de bénéficier du Fonds fiduciaire après une date donnée, ainsi que sur les différences entre la participation prévue et la participation effective.

120. Le Représentant de l'OMS a noté que les manifestations parallèles se déroulant pendant la session de la Commission permettraient un examen plus approfondi des données présentées dans les rapports mentionnés ci-dessus. Le Comité est convenu de concentrer ses débats sur l'examen à mi-parcours. Il a reconnu qu'il fallait veiller à ce que les informations soient conformes à la réalité pour être en mesure de faire des recommandations pertinentes.

Examen à mi-parcours

121. Le Comité a rappelé qu'on attendait trois résultats du Fonds fiduciaire pour le Codex: 1) élargir la participation aux travaux du Codex, 2) renforcer la participation globale aux travaux du Codex et 3) améliorer la participation scientifique/technique aux travaux du Codex.

122. L'administrateur du Fonds fiduciaire pour le Codex en a fait une présentation succincte au nom de l'équipe chargée de l'examen à mi-parcours, qui n'avait pas pu être présente à la session du Comité exécutif. Les principales conclusions de l'examen à mi-parcours ont été présentées:

- Accomplissement du premier des trois objectifs
- Impact considérable dans les pays bénéficiaires
- Pertinence au regard des activités du Codex
- Mise en œuvre efficace et efficiente.

123. Ces conclusions sont à la base des sept recommandations figurant dans l'examen à mi-parcours qui ont été récapitulées comme suit:

1. Mettre l'accent sur les objectifs 2 et 3
2. Mettre l'accent sur les pays ayant le plus besoin d'aide
3. Engager d'autres pays dans des activités menées dans le cadre des projets
4. Appliquer des procédures strictes
5. Maintenir l'accent sur la participation
6. Renforcer la collaboration avec d'autres parties prenantes
7. Développer le suivi et l'évaluation.

124. Le représentant de l'OMS a expliqué le processus prévu par l'OMS et la FAO pour fournir des éléments et des orientations au Comité exécutif et aux membres du Codex sur l'examen à mi-parcours et le Comité a procédé à un débat général sur les recommandations.

¹⁵ CX/CAC 10/33/14.

125. Certains membres ont noté que, compte tenu de la difficile situation financière de nombreux pays, il était prévisible que le financement soit réduit et ils ont estimé que les pays donateurs devraient conditionner le financement en fonction de résultats spécifiques. Il a été noté par ailleurs que d'autres formes de soutien, comme par exemple des contributions en nature, pourraient aussi être envisagées dans le cadre de l'objectif 3.

126. Certains membres, se référant à la recommandation 6, ont mis en avant plusieurs initiatives régionales, notamment du Bureau interafricain de l'Union africaine pour les ressources animales (UA-BIRA) en Afrique, de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) pour les pays de la région Asie et Pacifique et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui ont apporté un appui à la participation et au renforcement des capacités de pays de diverses régions dans le même sens que les objectifs 1 et 2 du Fonds fiduciaire.

127. Certains membres se sont dits d'avis que le Fonds fiduciaire avait permis d'obtenir des résultats considérables concernant la participation de nombreux pays, qu'il avait servi de catalyseur pour sensibiliser et assurer le suivi, et qu'il avait permis à de nombreux pays de participer même sans soutien. Ceci est venu s'ajouter aux efforts consentis par la FAO et l'OMS en matière de renforcement des capacités. En outre, l'objectif 2 appelle des progrès supplémentaires et l'objectif 3 est plus difficile à atteindre. Les participants ont souligné l'importance de la coordination avec d'autres initiatives au niveau régional, en vue de garantir que les progrès accomplis se consolident durablement.

128. Un coordonnateur a souligné le rôle des coordonnateurs en matière de sensibilisation et de promotion de la participation dans leur région et l'utilité d'une participation active dans les groupes de travail des comités s'agissant d'atteindre les objectifs 2 et 3.

129. Un membre a indiqué que tous les pays concernés n'avaient pas atteint le premier objectif et qu'il ressortait de l'étude que ces pays avaient encore besoin d'un soutien pour une participation directe, si bien qu'il serait prématuré de formuler une recommandation générale visant à passer aux objectifs 2 et 3.

130. Concernant l'objectif 3, le représentant de la FAO a porté l'attention du Comité sur des activités complémentaires conduites pour soutenir la production de données scientifiques au niveau régional et il a souligné l'importance des plans stratégiques régionaux s'agissant de définir les priorités dans chaque région, qui pourraient être prises en compte dans les programmes de la FAO.

131. Après le débat général, le représentant de l'OMS a soumis aux participants les questions centrales suivantes, en vue de tracer des orientations pour le débat du Comité sur les recommandations de l'examen à mi-parcours, en vue de parvenir à des conclusions, qui seraient ensuite communiquées à la Commission.

• Doit-on se concentrer davantage sur les objectifs 2 et 3 que sur l'objectif 1?

132. Un membre a fait observer qu'il revenait aux pays de décider du type de soutien dont ils avaient besoin pour réaliser les trois objectifs.

133. Certains membres étaient d'avis que l'objectif 3 était traité de manière plus satisfaisante dans le cadre des programmes de la FAO et de l'OMS concernant le renforcement des capacités en matière de données scientifiques. Un autre membre a estimé que dans de nombreux pays, étant donné l'état de la recherche scientifique, il n'était guère réaliste d'espérer atteindre l'objectif 3.

134. Le Comité a souscrit dans l'ensemble à ce que les objectifs 2 et 3 soient désormais privilégiés par rapport à l'objectif 1, étant entendu que la participation restait un aspect important et que ce recentrage devait donc être mesuré; il a également noté que s'agissant de l'objectif 2, la qualité de la participation devait être prise en compte. Il a été convenu, en outre, que le Fonds fiduciaire ne devait pas être utilisé lorsque les activités de renforcement des capacités étaient assurées par la FAO et l'OMS.

• Si la réponse est oui, quel sera le créneau du Fonds fiduciaire?

135. En réponse à certaines questions, le représentant de l'OMS a précisé que dans le cadre de l'objectif 3, le rôle du Fonds fiduciaire était d'apporter un soutien en rapport direct avec la participation aux travaux du Codex, et non de faire double emploi avec d'autres initiatives et programmes.

• **Faut-il créer un mécanisme pour continuer de financer la participation physique de ceux qui en ont le plus besoin (y compris les pays sortis du Fonds qui n'ont pas les moyens d'assurer leur participation)?**

136. Certains membres ont souligné que cette question était d'une importance capitale, dans la mesure où un certain nombre de pays (notamment les petites économies), bien que sortis du Fonds fiduciaire parce qu'ils ne remplissaient pas les conditions d'admission du point de vue du revenu par habitant, n'étaient pas en mesure de financer leur participation et avaient toujours besoin de ce soutien.

137. Un coordonnateur a proposé d'envisager, dans pareils cas, un soutien partiel couvrant uniquement les frais de voyage, par exemple, ou d'autres modalités qui permettraient à ces pays de continuer à participer aux réunions du Codex. Le représentant de l'OMS a suggéré d'appliquer les critères avec souplesse de façon à ce que les pays qui ont le plus besoin d'être soutenus puissent bénéficier d'une aide.

138. Le Comité a pris acte d'une proposition tendant à ajouter des critères d'évaluation des besoins de soutien financier, comme la situation sanitaire du pays ou sa participation passée aux travaux du Codex.

139. Il est convenu qu'il fallait faire preuve de souplesse dans l'application des critères d'évaluation du besoin de soutien financier des pays, y compris ceux sortis du Fonds fiduciaire, dans la perspective de réaliser l'objectif 2.

• **Faut-il redéfinir les critères d'allocation d'aides financières?**

140. À l'issue des débats sur la question précédente, le Comité a noté que les critères actuels de répartition des pays dans les différentes catégories étaient ceux des Nations Unies et qu'ils ne devaient donc pas être modifiés, mais qu'il fallait élaborer des critères supplémentaires en tenant compte des besoins des pays, comme expliqué plus haut.

• **Faut-il prolonger la durée de vie du Fonds fiduciaire pour le Codex?**

141. Un membre a fait observer qu'en l'absence de données permettant d'évaluer la participation effective, on ne pouvait raisonnablement prendre de décision sur l'extension de la durée de vie du Fonds.

142. Un autre membre a souligné que certains pays membres ayant une économie importante avaient peut-être encore besoin du soutien du Fonds fiduciaire et qu'il fallait ajouter des critères de sélection des participants en fonction de leurs qualifications et de leur expérience passée ou de leurs responsabilités prévues. Le représentant de l'OMS a cependant mis en garde les membres contre cette approche, expliquant qu'il fallait avant tout tenir compte des responsabilités pertinentes des participants au sein de leur gouvernement.

143. Le Comité est convenu que le soutien du Fonds fiduciaire allait certainement être nécessaire et qu'avant de formuler des recommandations sur l'extension de la durée de vie du Fonds fiduciaire, il fallait accorder une attention accrue à l'évaluation de la participation des pays. Cette évaluation devait être réalisée bien avant la fin du projet.

144. Le Comité est convenu de transmettre ses recommandations à la Commission et a noté que l'examen à mi-parcours serait également soumis à l'examen des comités de coordination afin de prendre en compte les avis des régions.

EXAMEN DES DEMANDES D'AVIS SCIENTIFIQUE (Point 7b)¹⁶

145. Le représentant de la FAO a présenté, au nom des deux organisations, le document CX/CAC 10/33/15 et appelé l'attention du Comité sur l'état d'avancement des demandes d'avis soumises à la FAO et à l'OMS par le Codex et les États membres, tout en exprimant la reconnaissance des deux organisations aux experts, institutions et donateurs qui ont collaboré à la mise en œuvre des activités décrites. En répondant à une question relative à la situation de l'Initiative GIFSA, le Comité a été informé que pour ce qui concernait la composante FAO, l'organisation avait reçu à ce jour approximativement 500 000 USD à l'appui des activités de fourniture d'avis scientifiques, ce qui avait permis de débloquer des fonds du Programme ordinaire de la FAO pour la collecte et l'analyse de données au niveau régional.

146. Le représentant a fait référence au document CX/CAC 10/33/9 (paragraphe 41 à 47), qui décrit plus en détail le budget FAO/OMS consacré à la fourniture d'avis scientifiques.

¹⁶ CX/CAC 10/33/15.

PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TRENTE-QUATRIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS (Point 8)¹⁷

147. Le Comité a noté que le projet d'ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session de la Commission était présenté conformément à l'article VII.1 du Règlement intérieur. Il a été informé que la session aurait une durée de six jours (du 4 au 9 juillet 2011) et qu'elle se tiendrait à Genève, étant donné que la Conférence de la FAO devait se tenir en même temps à Rome.

148. Le Comité a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire et noté que l'ordre du jour définitif serait établi par le Directeur général de la FAO et le Directeur général de l'OMS.

AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS (Point 9)

Emploi de systèmes de traduction automatique par le Codex¹⁸

149. Le Comité a rappelé qu'à sa trente-deuxième session, la Commission était convenue que les États-Unis, avec l'appui de la Finlande, de l'Argentine et de l'Inde, étudieraient les outils de traduction électroniques en vue de leur emploi à titre expérimental et procéderaient à une comparaison des documents traduits selon la méthode classique et des documents traduits à l'aide de logiciels de traduction. Il a été demandé qu'un document soit présenté à la trente-troisième session de la Commission par l'intermédiaire du Comité exécutif à sa soixante-quatrième session¹⁹.

150. Un membre de l'Amérique du Nord (États-Unis) a présenté le document et a rappelé que la proposition avait été formulée dans le contexte de l'examen de la distribution ponctuelle des documents. Il existait différents systèmes de traduction automatique sur le marché, la plupart dotés de mémoires de traduction, ce qui rendait les logiciels capables d'apprentissage grâce aux traductions et aux modifications antérieures. Aucun système de fonctionnait sans intervention humaine car les textes traduits devaient faire l'objet d'une correction d'épreuves et d'une mise en forme et les corrections devaient être saisies dans le système afin qu'il se perfectionne. Le système élaboré et utilisé par l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) avait été identifié comme l'un des meilleurs, car il était doté de dictionnaires anglais, espagnol et portugais bien conçus et c'était le système qui avait été retenu pour l'essai. L'OPS avait indiqué que la productivité de ses traducteurs officiels avait été multipliée par trois grâce à ce système. Le membre a estimé que le Secrétariat du Codex pourrait examiner plus en détail le système, en tenant compte du fait que les systèmes ne sont pas tous nécessairement adaptés dans la même mesure à l'ensemble des langues. Le membre a également indiqué qu'aucun système ne peut actuellement répondre à lui seul aux besoins du Codex du fait de la multiplicité des langues, mais que la technologie s'améliorait rapidement et que même si certaines des langues seulement étaient prises en charge, cela permettrait d'atténuer la pression et de consacrer davantage de temps et de ressources à la traduction dans d'autres langues. Le système de l'OPS était probablement le meilleur actuellement disponible.

151. Le Comité s'est félicité du document, de façon générale, et a estimé qu'il valait la peine d'étudier plus avant l'utilité des traductions automatiques pour le Codex. Les remarques ci-après ont été formulées lors des débats.

152. Un membre a souligné qu'il importait de disposer d'une base de données terminologique et d'un glossaire et il a noté que dans une même région linguistique (arabophone), il avait été difficile de parvenir à un accord sur l'emploi de certains termes scientifiques.

153. Un membre a indiqué que la traduction automatique était certes intéressante et selon toute probabilité déjà utilisée par certains traducteurs engagés par les gouvernements des pays hôtes pour les comités du Codex, mais qu'il était nécessaire que le Secrétariat du Codex examine les règles et limitations qui existaient au sein du système des Nations Unies.

154. Un autre membre a indiqué que les annexes au document CRD 4 montraient que les traductions étaient d'assez bonne qualité pour n'avoir été ni mises en forme, ni corrigées après la traduction automatique et si l'on pouvait apprendre au système la terminologie propre au Codex, il pourrait devenir un outil extrêmement utile ou un exemple en matière de fourniture de traductions brutes de CRD, documents qui, autrement, n'existeraient que dans la langue originale. Le membre a reconnu que les traductions ne seraient pas parfaites mais qu'il appartenait à ceux qui en faisaient usage de les utiliser à bon escient.

¹⁷ CX/EXEC 10/64/6.

¹⁸ CRD 4 (États-Unis, Finlande, Inde et Argentine).

¹⁹ ALINORM 09/32/REP, par. 194.

155. Un coordonnateur a indiqué que le plus souvent, les retards concernant la documentation ne tenaient pas aux délais de traduction, mais à la remise tardive du document original. Néanmoins, il pourrait être intéressant d'essayer le système de l'OPS au Comité régional de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes, car il serait compatible avec les langues et pourrait permettre de comparer la traduction automatique et la traduction officielle fournie par les services de la FAO.

156. Un membre a indiqué que si l'on procédait à un essai au sein du Comité régional de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes, il faudrait faire en sorte que les différences d'usage linguistique dans les divers pays hispanophones soient prises en compte.

157. Le représentant de la FAO a évoqué un certain nombre d'erreurs figurant dans les traductions données en exemple et il a souligné qu'un contrôle de qualité était toujours nécessaire, comme avait pu le constater la FAO lorsqu'elle avait utilisé le système de l'OPS pour la traduction d'un document des JEMRA. Le représentant a indiqué que la valeur des traductions officielles tenait à leur cohérence terminologique. L'essai d'un système de traduction automatique devrait comporter une analyse des coûts et de la qualité.

158. Le chef de la section de traduction espagnole de l'OMS a indiqué que le programme de traduction automatique de l'OPS, qui figurait depuis plusieurs années parmi les diverses options s'offrant à la section, pouvait permettre de gagner du temps, mais que le temps gagné était ensuite perdu pour la révision du document ainsi établi et pour la saisie des corrections dans le système en vue de l'améliorer.

159. Le Secrétariat a déclaré qu'il était évident qu'un système de traduction automatique ne saurait se substituer aux traducteurs officiels du fait de la nécessité du contrôle de qualité et de la révision, mais que si le système était amélioré par retour d'informations, cela pourrait aboutir à améliorer son efficacité et la production, et à réduire la nécessité de confier des travaux à l'extérieur tout en réduisant les coûts, le prix de la révision de textes étant inférieur à celui de la traduction. Ce système pourrait également être offert aux membres du Codex qui envisagent d'accueillir un comité du Codex, mais qui ne disposent pas des ressources financières nécessaires pour payer des traductions.

160. Le représentant du Conseiller juridique de l'OMS a suggéré de consulter les services de traduction officiels sur la question.

161. Le Comité est convenu de recommander ce qui suit: poursuivre l'examen des possibilités offertes au Codex par la traduction automatique; mener une étude pilote pendant la session du Comité de coordination du Codex pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans le cadre de laquelle les traductions seraient effectuées parallèlement par les traducteurs officiels fournis par la FAO et par le système de l'OPS et une évaluation des résultats serait menée par le Secrétariat du Codex en coopération avec les services de traduction de la FAO; sur la base des résultats de l'étude pilote, la FAO, l'OMS et le Secrétariat du Codex examineraient les modalités selon lesquelles la traduction automatique pourrait être utilisée pour les textes du Codex, en analysant les coûts et avantages de l'application de cette technologie à toutes les langues utilisées dans le Codex et en présentant l'analyse à la soixante-cinquième session du Comité exécutif et à la trente-quatrième session de la Commission.

Résultats de la retraite organisés pour les Présidents du Codex en 2010

162. La Présidente a informé le Comité que la retraite des Présidents, qui s'était tenue en avril 2010, était axée sur le renforcement des compétences en matière de négociation, afin d'aider les délégations du Codex et de renforcer les compétences des Présidents en matière de médiation, car ils aident les délégations à parvenir à un consensus.

163. La présidente a présenté les résultats obtenus à l'issue de la retraite. Les présidents ont formulé quatre recommandations: 1) le Secrétariat du Codex devrait proposer sur son site Internet de nouveaux logiciels destinés aux comités du Codex pour faciliter la constitution de groupes de travail électroniques; 2) la FAO et l'OMS devraient élaborer un manuel comprenant des conseils destinés aux délégations et aux présidents sur, respectivement, la négociation et la médiation; 3) l'option des « amis de la présidence » devrait être utilisée par les présidents, afin de faire avancer certaines questions, et le Secrétariat du Codex devrait s'assurer que les présidents connaissent l'existence de cette option et 4) il devrait être demandé à la Commission, par l'intermédiaire du Comité exécutif, de réfléchir aux différentes options concernant les groupes de travail physiques (voir les par. 163 à 175).

Nouvelles options pour les groupes de travail physiques

164. L'une des questions soulevées était l'effectif important qui caractérise souvent les groupes de travail physiques et la faiblesse de la participation des pays en développement. Pour essayer d'améliorer la situation,

les Présidents ont proposé que le Comité exécutif de la Commission du Codex envisage de demander à la Commission que le Comité du Codex sur les principes généraux étudie les options possibles.

165. Les options possibles pourraient notamment être les suivantes:

- Limiter le nombre de participants aux groupes de travail physiques en demandant que la composition soit limitée à deux ou trois experts compétents de chacune des régions du Codex (cette disposition ramènerait le nombre total d'experts d'un groupe de travail à 12-18 membres, chiffre beaucoup plus approprié que les 30 à 50 membres habituels).
- Élaborer un mécanisme assurant un appui du Fonds fiduciaire du Codex à la représentation des pays en développement aux groupes de travail organisés selon ces modalités (cette disposition permettrait la participation des pays en développement, car à l'heure actuelle, il s'agit d'un objectif déclaré mais rien n'est fait pour qu'il se concrétise).
- Élaborer une série de responsabilités prévues s'appliquant aux experts représentant des diverses régions et aux pays de leur région. Par exemple, les experts des groupes de travail pourraient être chargés de distribuer des projets de documents du groupe de travail aux pays de leur région en vue de recueillir leurs observations (cette disposition permettrait de faire en sorte que le processus demeure aussi transparent qu'il l'est actuellement).

166. Le Comité est convenu que les consultations au sein des régions devaient passer par le coordonnateur.

167. La Présidente a indiqué que ces options ne remplaceraient pas les dispositions actuellement applicables aux groupes de travail physiques mais les complèteraient tout en respectant les principes d'ouverture, de participation de toutes les parties intéressées et de transparence.

168. Certains membres ont estimé que l'effectif important des groupes de travail n'était pas un problème, car il reflétait la transparence et de nombreuses délégations souhaitaient participer. La Présidente a fait remarquer que s'il était vrai que de nombreux pays souhaitaient généralement participer, dans la pratique, ils ne parvenaient pas toujours à participer aux groupes de travail.

169. Un membre a fait observer que selon son expérience de président, il était utile de suivre le débat des groupes de travail et de prendre des opinions très diverses, y compris celles des ONG, lorsqu'il y avait une large participation afin d'être prêt aux débats en plénière.

170. D'autres membres ont estimé qu'il arrivait parfois que les groupes de travail ne parviennent pas à travailler aussi rapidement qu'il le faudrait, le grand nombre de participants empêchant une progression effective des travaux. Le Comité a également noté qu'il y avait des différences entre les comités du point de vue des effectifs des groupes de travail, selon les questions traitées. Ainsi, lorsque la question était très technique, la participation était plus limitée.

171. Un membre a proposé que l'on examine les pratiques des autres organisations, notamment l'OIE, la CIPV et l'ISO.

172. S'agissant des nouvelles dispositions proposées, quelques questions ont été soulevées quant à l'éventuelle participation d'observateurs (pays ou organisations); au processus de sélection des participants; à la signification du terme "experts" dans la mesure où les participants aux réunions du Codex étaient des représentants des gouvernements; à la question de savoir si on aurait également recours à des groupes de travail électroniques. Des préoccupations ont également été exprimées quant au fait que la représentation régionale pourrait créer un déséquilibre entre les pays développés et les pays en développement.

173. Le Comité a eu un échange de vues sur le processus, car il s'agissait d'une question de procédure qui devrait être traitée au sein du Comité sur les principes généraux, mais il n'avait pas encore été décidé si celui-ci se réunirait en 2011.

174. Le Secrétariat a estimé que si la question devait être soumise au Comité sur les principes généraux, selon les pratiques établies, le Secrétariat et les Bureaux juridiques de la FAO et de l'OMS pourraient préparer des propositions à insérer dans le Manuel de procédure.

175. Certains membres ont fait observer qu'étant donné les différences entre les Comités quant aux effectifs et au fonctionnement des groupes de travail, il était probablement prématuré d'entreprendre un examen des procédures sans disposer de données supplémentaires sur les problèmes effectifs de participation aux groupes de travail.

176. Le Comité a souscrit à la proposition d'un coordonnateur visant à transmettre les options susmentionnées aux Comités de coordination, d'autant plus que le processus proposé mettait à contribution les représentants régionaux.

177. Le Comité est convenu qu'une enquête devrait être menée par l'envoi d'une lettre aux Présidents des Comités afin de recueillir des informations sur leur expérience en matière de groupes de travail physiques. Il a recommandé à la Commission de demander au Comité sur les principes généraux d'envisager de nouvelles options concernant les groupes de travail physiques. Si le Comité sur les principes généraux ne se réunissait pas en 2011, le Comité proposait d'examiner cette question à sa prochaine session, en s'appuyant sur un document de travail qui serait préparé par voie de consultation électronique par la Présidente et les Vice-Présidents et d'autres membres intéressés du Comité exécutif de la Commission du Codex, mettant à contribution, le cas échéant, les présidents de comités et tenant compte des débats tenus au sein des comités régionaux. La prochaine session du Comité présenterait ses recommandations à la Commission, qui pourrait ensuite demander aux Comités sur les principes généraux d'envisager de nouvelles options concernant les groupes de travail.

Nouveaux travaux du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire

178. Le Coordonnateur pour l'Europe a informé le Comité que l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande proposeraient au Comité sur l'hygiène alimentaire, pour sa prochaine session, de nouveaux travaux en matière d'hygiène pour la viande.

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES**

CHAIRPERSON

Dr Karen L. Hulebak
Chief Scientist
Office of Food Safety
U.S. Department of Agriculture
1400 Independence Avenue
Whitten Bldg Rm412A
Washington, DC 20250 - 3700
U.S.A.

Phone: +202.690.5074

Email: karen.hulebak@fsis.usda.gov

VICE-CHAIRPERSONS

Mr Ben Manyindo
Deputy Executive Director
Uganda National Bureau of Standards
P.O. Box 6329
Kampala
Uganda

Phone: +256 414 505995

Fax: +256 414 286123

Email: ben.manyindo@unbs.go.ug;
benm552000@yahoo.co.uk

Mr Sanjay Dave
Director
Agricultural and Processed Food Products Export
Development Authority (APEDA)
Ministry of Commerce
Government of India
NCUI Building, 3 Siri Institutional Area
August Kranti Marg, Hauz Khas
New Delhi – 110016
India

Phone: +91 11 26513162

Fax: +91 11 26519259

Email: director@apeda.com

Mr Knud Østergaard
Head of Division
Danish Veterinary and Food Administration
Mørkhøj Bygade 19
DK-2860 Søborg
Denmark

Phone: +45 33956120

Fax: +45 33 956001

Email: koe@fvst.dk

**MEMBERS ELECTED ON A
GEOGRAPHIC BASIS:****AFRICA**

Mr Ousmane Touré
Secrétaire General
BP 232
Koulouba
Bamako
Ministère de la Santé
Mali

Phone: +223 20223783
Fax: +223 20220747
Email: oussou_toure@hotmail.com

Advisers for Member for Africa

Mr Delphin Mwishu Kinkese
Chief Environmental Health Officer
Food Safety and Occupational Health
Ministry of Health
PO Box 30205
Lusaka
Zambia

Phone: +260 211 253040/5
Fax: +260 211 253344
Email: dmkinkese@gmail.com

ASIA

Dr Hiroshi Yoshikura
Adviser Department of Food Safety, Pharmaceutical and Food Safety
Bureau
Ministry of Health, Labour and Welfare
1-2-2, Kasumigaseki,
Chiyoda-ku, Tokyo 100-8916
Japan

Phone: +81-3-3595-2326
Fax: +81-3-3503-7965
E-mail: codexj@mhlw.go.jp

Adviser for Members for Asia

Dr Yukiko Yamada
Deputy Director-General
Food Safety and Consumer Affairs Bureau
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo
100-8950
Japan

Phone: +81-3- 3502-8095
Fax: +81-3-3502-0389
Email: yukiko_yamada@nm.maff.go.jp

EUROPE

Michael Wight
Head of Food Composition and Labelling
Food Standards Agency
Aviation House
Area 5C
125 Kingsway, London,
WC2B 6NH, UK

Phone: +44 207 276 8483
Fax: +44 207 276 8193
E-mail: Michael.wight@foodstandards.gsi.gov.uk

Advisers to the Member for Europe

Ms Carl Berthot
Head of Office
FPS Health, Food Chain Safety and Environment,
Directorate-General for Animals, Plants and Foodstuffs,
Division Food, Feed and other consumption products Eurostation
Block II - Floor 7 -
Office 07D325
Victor Horta Square 40
PO Box 10, 1060
Brussels

Phone: +32(0)2/524.73.51 or 52
Phone Pers: +32(0)2/524.73.69
Fax: +32(0)2/524.73.99
E-mail: Codex.be@health.fgov.be

Ms Luisa Aguilar Zambalamberri
Subdirector-General for Food Risk Management,
Spanish Food Safety and Nutrition Agency
C/ Alcalá 56
28071 Madrid
Spain

Phone: +3491 33 80429
Fax: +3491 33 80169
E-mail: maguilar@msps.es ;

NEAR EAST

Dr Yassen Muhib Khayyat
Director General
Head of Jordan National Codex Committee
Jordan Institution for Standards and Metrology (JISM)
P.O. Box 941278
Amman 11194
Jordan

Phone: +962 6 5301231
Fax: +962 6 5301235
Email: ykhayat@jism.gov.jo

Adviser to the Member for Near East

Dr. Mahmoud A. Al-Zu'bi
Director General Assistant for Surveillance Affairs
Director of Standardization Department
Jordan Institution for Standards and Metrology (JISM)
P.O. Box 941278
Amman 11194
Jordan

Phone: +962 6 5301236
Fax: +96265301249
E-mail: mzoubi@jism.gov.jo

NORTH AMERICA

Ms Karen Stuck
US Codex Manager
Room 4861 South Budg.
U.S. Department of Agriculture
12th and Independence S.W.
Washington, DC 20250
U.S.A.

Phone: +202 720 2057
Fax: +202 720 3157
Email: karen.stuck@osec.usda.gov

Advisers to the Member for the North America

Dr. Samuel Godfroy
Director General, Food Directorate
Health Products and Food Branch
Health Canada
251 Sir Fredrick Banting Driveway
Postal Locator 2202E
Tunney's Pasture
Ottawa, ON K1A 0K9
Canada

Phone: +613 957 1821

Fax: + 613 957 1784

E-mail: samuel.godefroy@hc-sc.gc.ca

Ms Barbara McNiff
Senior International Issues Analyst
U.S. Codex Office
Room 4861
U.S. Department of Agriculture
15th and Independence S.W.
Washington, DC. 20250
USA

Phone: +1 202-690-4719

Fax: + 1 202-7203157

E-mail: Barabara.McNiff@fsis.usda.gov

SOUTH WEST PACIFIC

Ms Ann Backhouse
Manager, Codex Australia
Australian Government Department of Agriculture,
Fisheries and Forestry
GPO Box 858
Canberra ACT 2601
Australia

Phone: + 61 2 62725692

Fax: + 61 2 62724389

Email: ann.backhouse@daff.gov.au

Adviser to the Member for the South West Pacific

Mr Raj Rajasekar
Senior Codex Manager
New Zealand Food Safety Authority
PO Box 2835
Wellington
New Zealand

Phone: +64 4 894 2576

Fax: +64 4 894 2583

E-mail: raj.rajasekar@nzfsa.govt.nz

Dr. Paul Brent
Chief Scientist Food Standards
Australia - New Zealand
55 blackall st
Barton, Act 2601
Canberra
Australia

Phone: +612 62712215

E'mail: paul.brent@foodstandards.gov.au

COORDINATOR FOR AFRICA

Professor S. Sefa-Dedeh
Dean, Faculty of Engineering Sciences
Univeristy of Ghana
Legon
Accra
Ghana

Phone: +233 27 7553090
Fax: +233 21 517741
Email: sefad@ug.edu.gh

COORDINATOR FOR ASIA

Bambang Setiadi
Head of National Standardization of Indonesia
as Chairman of National Codex Committee
Manggala Wanabakti Block IV Fl. 7
Jl. Jend. Gatot Subroto, Senayan, Jakarta 10270
Indonesia

Phone: +62 21 5747043
Fax: +62 21 5747045
Email: sps-2@bsn.or.id

COORDINATOR FOR EUROPE

Prof. Krzysztof Kwiatek
Head Department of Hygiene of Animal Feed
National Veterinary Research Institute
57 Partyzantow Avenue
24-100 Pulawy
Poland

Phone: +48 81 8893082
Fax: +48 81 8862595
E-Mail: Kwiatekk@piwet.pulawy.pl

**COORDINATOR FOR LATIN
AMERICA AND THE
CARIBBEAN**

M.en C. Ingrid Maciel Pedrote
International Standardization Director
Puente de Tecamachalco No. 6
Col. Lomas de Tecamachalco, Sección Fuentes
C.P. 53950
México

Phone: +5255 57 29 94 80
+5255 55 20 93 00 Ext : 43216
E-mail: imaciel@economia.gob.mx

**COORDINATOR FOR THE
NEAR EAST**

M. Mohamed Chokri Rejeb
Directeur General du Centre Technique de l'Agro-Alimentaire
12, rue de l'usine Charguia II
2035 Ariana
Tunisie

Phone: +216 71940358
Fax: +216 71941080
Email: ctaa@topnet.tn / codextunisie@topnet.ati.tn

**COORDINATOR FOR NORTH
AMERICA AND
SOUTH WEST PACIFIC**

Dr Viliami Toalei Manu
Acting Director (Codex Contact Point)
Ministry of Agriculture and Food, Forestry and Fisheries
P.O. Box 14, Nuku'alofa
Tonga

Phone: +676 23038

Fax: +676 24271

Email: mafsoils@kalianet.to

**WORLD HEALTH ORGANIZATION
(WHO)**

Dr Keiji Fukuda
Special Adviser
to the Director-General
on Pandemic Influenza
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
Ch-1211 Geneva 27
Switzerland

Dr Jorgen Schlundt
Director
Department of Food Safety and Zoonosis (FOS)
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland

Phone: +41.22.791.3445

Fax: +41.22.791.4807

Email: schlundtj@who.int

Ms Catherine Mulholland
Technical Officer
Department of Food Safety and Zoonoses
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
Ch-1211 Geneva 27
Switzerland

Phone: +41.22.791.3080

Fax: +41.22.791.4807

Email: mulhollandc@who.int

Mr Kazuko Fukushima
Technical Officer
Department of Food Safety and Zoonoses (FOS)
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
Ch-1211 Geneva 27
Switzerland

Phone: +41.22.791.2920

Fax: +41.22.791.4807

Email: fukushimaka@who.int

Dr Chizuru Nishida
Coordinator
Dept. of Nutrition for Health and Development (NHD)
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
Ch-1211 Geneva 27
Switzerland

Phone: +41.22.791.3317

Email: nishidac@who.int

Dr Angelika Tritscher
Scientist
WHO Secretary to JECFA and JMPR
Department of Food Safety and Zoonoses (FOS)
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland

Phone: +41 22 791 3569

Fax: +41 22 791 4807

Email: tritschera@who.int

Dr David Scales
Consultant
1629 Addison St
Philadelphia
PA 19146

Phone: +1 203 278 0936

Email: David.scales@aya.yale.edu

WHO LEGAL OFFICE

Dr Egle Granziera
Legal Officer
World Health Organization
20 Avenue Appia
1211 Geneva
Switzerland

Phone: +41-22-791-3680

Fax: +41-22-791-4158

Email: granzierae@who.int

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (FAO)

Dr Modibo T. Traoré
Assistant Director-General
Agriculture and Consumer Protection Department (AG)|
Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome Italy

Phone: + 39 065705 4523

Fax: +39 06 5705 5609

Email: modibo.traore@fao.org

Dr Ezzeddine Boutrif
Director
Nutrition and Consumer Protection Division
Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italy

Phone: +39.06.570.56156

Fax: +39.06.570.54593

Email: ezzeddine.boutrif@fao.org

Dr María de Lourdes Costarrica
Senior Officer
Food Quality Liaison Group
Nutrition and Consumer Protection Division
Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italy

Phone: +39.06.570.56060

Fax: +39.06.570.54593

Email: lourdes.costarrica@fao.org

CODEX SECRETARIAT

Ms Selma H. Doyran
Secretary, Codex Alimentarius Commission
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome,
Italy

Phone: +39.06.570.55826

Fax: +39.06.570.54593

Email: selma.doyran@fao.org

Mr Tom Heilandt
Senior Food Standards Officer, AGNC
Senior Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome,
Italy

Phone: +39.06.570.54384

Fax: +39.06.570.54593

Email: tom.heilandt@fao.org